

Communiqué de presse
21 mai 2021

Recensement des goélands nicheurs

Afin de mieux connaître et garantir la préservation des populations de goélands, Lorient Agglomération coordonne les recensements de goélands nicheurs sur son territoire.

Les inventaires ont pour objectif de dresser un état des lieux de la situation concernant la taille de la population nicheuse, la distribution géographique et les éventuelles gênes occasionnées par cette présence, par exemple pour les riverains.

Sur le territoire de Lorient Agglomération, quatre espèces peuvent être observées : le goéland argenté, le goéland brun, le goéland marin et plus rarement le goéland leucophaé.

Quatre opérateurs réalisent l'inventaire des goélands nicheurs sur le périmètre de la commune de Lorient : la Ville, Lorient Agglomération, Naval Group et la SEM Lorient Keroman.

Pour compter les nids, Lorient Agglomération et la SEM Keroman entreprennent une campagne de prises de vue par drone programmée du mardi 25 au dimanche 30 mai 2021 sur les secteurs de Lorient La Base et du Port de Pêche. Pour éviter que le drone n'occasionne des perturbations au sein des colonies, des ornithologues de l'association Bretagne Vivante réaliseront des observations pendant son survol de façon à ajuster les hauteurs de vols si besoin. Ces derniers profiteront de leur passage pour relever les bagues d'identification et compter les œufs et les poussins sur le toit du blockhaus K3 à Lorient La Base.

Naval Group et la Ville de Lorient assurent également l'inventaire des nids sur leur périmètre respectif d'intervention.

En complément des comptages réalisés par ces professionnels et afin de mieux connaître l'écologie des goélands, Lorient Agglomération invite les habitants de son territoire à signaler la présence d'un nid en remplissant le formulaire en ligne :

http://radedelorient.n2000.fr/recensement_goelands_nicheurs.

Pour rappel, toutes les espèces de goélands et de mouettes sont protégées en France (Articles L. 411-1 à L.411-5 et Arrêté du 17 avril 1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire). La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la destruction, la mutilation, la capture et la naturalisation des spécimens sont interdits. En application du règlement sanitaire départemental, il est interdit de nourrir tout animal sauvage.



© Yves le Bail Bretagne Vivante

Poussin de goéland sur son nid

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

